

**TABLE DES MATIÈRES**

A-020	DEVIS SUR PLAN
A-201	PLAN DE CONSTRUCTION - REZ-DE-CHAUSSÉE ET DE TOITURE
A-210	PLAN DE TOITURE ET DÉTAILS
A-500	ÉLEVATIONS EXTÉRIEURES
A-600	COUPES LONGITUDINALE, TRANSVERSALE, COMPOSITIONS TYPES, TABLEAU DE PORTES ET DÉTAIL D'ESCALIER
A-700	COUPES DE MUR



**tla-architectes.com**

TLA - SIÈGE SOCIAL  
2372, boulevard St-Martin est  
Laval (Québec) H7E 5A4  
☎ 514-629-9992  
📧 info@tla-architectes.com

TLA - RIVE-NORD  
11705, rue des Érables, bureau 202  
Mirabel (Québec) J7J 0G7  
☎ 514-629-9992  
📧 info@tla-architectes.com

(des idées qui prennent de l'espace)

**Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable  
et de nouvelles conduites d'adduction**

Ville de Saint-Rémi (Québec)

**ÉMISSION POUR COORDINATION 75%**

**20-339RN**

2020-10-16

**DEVS SOMMAIRE**
**DIVISION - CONDITIONS GÉNÉRALES**

L'Entrepreneur émettra une garantie écrite de 1 an au nom du Maître de l'ouvrage. Voir également les détails sur les obligations subsistantes de l'entrepreneur. Voir également les annexes garanties requises indiquées plus spécifiquement dans le présent devis.

Ne jamais mesurer les plans avec une échelle.

L'entrepreneur devra valider toutes les dimensions au chantier et en aviser l'architecte de toutes erreurs.

**DIVISION 1 - EXIGENCES GÉNÉRALES**
**Section 01 11 00 - Sommaire des travaux**

Les travaux faisant l'objet du présent contrat comprennent de façon non limitative les travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction à Sainte-Rémi.

L'entrepreneur devra coordonner toutes ses activités avec celles du Maître de l'ouvrage. Au besoin, prévoir de travailler sur plusieurs quarts de travail. L'entrepreneur devra construire des barrières échançées à la possibilité dans les diverses zones des travaux afin d'en limiter la propagation et être susceptible du nettoyage quotidien et du nettoyage final des lieux des travaux.

**Section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre**

L'entrepreneur fournira pour approbation à l'architecte des dessins d'atelier et des fiches techniques (une copie électronique en format pdf), ainsi que des échantillons de produits et d'ouvrages selon la liste fournie par l'architecte et plus spécifiquement indiqué sur les plans, et ce, dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'attribution du contrat.

De façon non-limitative, fournir ces dessins pour:
-Isolant de pente
-Portes et cadres
-Quincaillerie
-Isolation et éanchâché
-Trappe d'accès au toit
-Armature de maçonnerie
-Fenêtres, murs-rideau et vitrage, verre tympan
-Rails et autres pour enseignes (enseignes hors contrat)

Les dessins suivants devront être signés et scellés par un ingénieur en charpente membre de l'Ordre:
-Métaux ouvrés (incluant escaliers, garde-corps, linéaire)
-Poutrelle
-Structure d'acier

La gestion des sols contaminés doit être conforme à la réglementation en vigueur. Pour la nature des sols, voir rapport de sol. Suivre les indications des ingénieurs civil.

**Section 01 35 15 - Sites contaminés**

Se conformer aux lois, codes, normes et règlements en vigueur dont:
1- Le code canadien du travail, partie 2, règlement concernant la sécurité et la santé au travail
2- Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., 1997 dont le code de sécurité pour les travaux de construction et les traitements industriels et commerciaux.
3- Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., 1997

Avant d'entreprendre tout travail sur le chantier, l'entrepreneur établira par écrit un plan de santé et sécurité pour le chantier, fondé sur une évaluation des risques. Ce plan restera en vigueur jusqu'à la fin des travaux.

**Section 01 35 43 - Protection de l'environnement**

Les feux et le brûlage de déchets sur le chantier ne sont pas permis. Il est interdit l'enfouir des déchets et des matériaux de rebuts sur le chantier, d'évacuer des matériaux de rebut ou des matériaux volatils comme les essences minérales et les diluants par l'huile ou par la peinture en aérosol dans des cours d'eau, des égouts pluviaux ou sanitaires.

**Section 01 41 00 - Exigences réglementaires**

Se conformer au Code national du bâtiment (CNB) et au code de construction du Québec, chapitre 1, ainsi qu'à toutes autres normes, lois ou règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur à l'endroit des travaux selon leur règlement de plus récent. Il est interdit de fumer sur le chantier.

**Section 01 45 00 - Contrôle de la qualité**

Aviser l'architecte et les ingénieurs afin de permettre l'inspection des travaux avant de recevoir ou de les déballer les: matériaux d'échançés, membranes auto-adhésives, échançhés et isolation des murs et des ouvertures, fonds de cloaque, fondation, charpente et tiras à travers les ouvertures. Remarque: l'architecte pourra demander de découvrir tout ouvrage non inspecté avant d'avoir été déballé.

Le propriétaire se chargera de mandater un laboratoire d'essais et d'inspection pour ce qui a trait à la compatibilité et à la nature des sols et aux matériaux granulés, au mélange de béton et à la résistance en compression.

Élever les éléments défectueux jugés non-conformes aux documents contractuels et notés par l'architecte, soit parce qu'ils n'ont pas été exécutés selon les règles de l'art, soit parce qu'ils ont été réalisés avec des matériaux ou des produits défectueux, et ce, même s'ils n'ont pas été intégrés à l'ouvrage. Remarque: se référer les éléments en question selon les exigences des documents contractuels.

**Section 01 51 00 - Services d'utilités temporaires**

Prévoir tous les services d'utilités temporaires nécessaires aux travaux tels l'alimentation en eau, en électricité, en éclairage, en télécommunication, en chauffage, en ventilation en protection incendie. Coordonner avec le Maître de l'ouvrage l'utilisation des installations existantes et en assurer l'usage. Tout dommage porté aux installations existantes devra être réparé sans frais. Pour toutes coupures de services existants, avvertir le Maître de l'ouvrage 24h à l'avance.

**Section 01 52 00 - Installations de chantier**

Fournir, mettre en place ou aménager les installations de chantier nécessaires pour permettre l'exécution des travaux dans les plus brefs délais. Aménager un bureau de chantier ou prévoir une roulotte et fournir des installations sanitaires pour les ouvriers. Coordonner avec le Maître de l'ouvrage l'utilisation des installations existantes et en assurer l'entretien et le nettoyage. Prévoir un panneau de chantier à la demande du propriétaire.

**Section 01 56 00 - Ouvrages d'accès et de protection temporaire**

Prévoir l'érection d'un ensemble de chantier de type Protec de Clôture Omeگا ou de palissades en cloaque. Poser une clôture de protection autour des végétaux à conserver. Prévoir tous les garde-corps et barrières temporaires, les abris pour les piétons et passages couverts, les fermetures contre les intempéries, les écrans pare-poussière. Aménager les voies, les chemins, les rampes et les traverses piétonnes nécessaires pour accéder au chantier. Assurer la protection du public en tout temps ainsi que la protection des ouvrages existants adjacents. Coordonner avec Hydro-Québec l'installation de protections temporaire sur les fils électriques en conflit avec l'exécution des travaux.

**Section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits**

Les produits, les matériaux, les matériels, les appareils et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés. Suivre les recommandations des fabricants concernant l'entreposage, la manutention et l'installation.

**Section 01 71 00 - Examen et préparation**

Implanter le bâtiment selon un certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre membre de l'ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Établir les éléments suivants: le niveau des fondations, les axes de structure, le niveau de plancher, le niveau de sol, le niveau des radiers des canalisations et des systèmes électromécaniques. S'assurer de la localisation des services existants avec les travaux d'exécution et coordonner avec les fournisseurs de services (Bélec, Hydro, Gaz Metro, Vidéotron, etc.). Réaliser une analyse géotechnique de solons et aviser l'architecte sous conditions diffères des données indiquées dans les documents contractuels.

**Section 01 73 03 - Exigences concernant l'exécution des travaux**

Suite aux travaux de placement et de découpage, remettre l'ouvrage en état avec des produits neufs appareillés aux éléments adjacents existants, conformément aux exigences des documents contractuels. Ajuster l'ouvrage de manière échançée autour des canalisations, des manchons, des conduits d'air et conduits électriques ainsi que des autres éléments traversants. Aux traverses de murs, de planchers coupe-feu et plancher, obtenir complètement les vides autour des ouvertures avec un matériau coupe-feu et pare-flamme, soit toute l'épaisseur de l'élément traversé et offrir le même degré de résistance au feu que l'élément traversé. Dans le cas de doute sur la résistance au feu d'un élément existant, aviser l'architecte par écrit et attendre ses instructions avant de procéder aux travaux. L'entrepreneur général et les sous-traitants sont conjointement responsables d'exécuter ces travaux.

Section 04 21 13 - Maçonnerie et briques
Briques de parement: Voir plan
Appareillage: en panerresse et en solide, selon les dessins.
Joints: concaves, d'une hauteur de 3/8" à ajuster selon les linéaires et la dimension des ouvertures.

Section 04 22 00 - Maçonnerie d'éléments en béton
Éléments de maçonnerie de béton standard : conformes aux normes de la série CAN-ANSI C905.1(1).
1 Type: H(15)/A(0) et H(20)/A(0) fabriqués par Permacore, ainsi qu'un choix de résistance au feu et voir plan
2 Dimensions: modulaires.
3 Éléments de forme spéciale : des éléments à bêtes vives doivent être utilisés pour les angles apparents, et des éléments de forme spéciale et adaptés à cette fin, pour les linéaires et les poutres de liaison d'autres éléments de forme spéciale doivent être prévus, afin de s'adapter aux conditions existantes.
4 L'appareillage des blocs : en panerresse.
5 Joints: concaves, d'une hauteur de 3/8".

**DIVISION 5 - MÉTAUX**
**Section 05 50 00 - Ouvrages métalliques**

Section 05 50 00 - Ouvrages métalliques
Profils et plaques d'acier norme 350W, selon la norme CAN/CSA-G40.20/G40.21
Travaux de soudage conforme à la norme CSA W59 et CSA W48
Boulons et boulons d'ancrage: conforme à la norme CSA A137

Galvanisation: par immersion à chaud, avec cingage de 60g/m2, selon la norme CAN/CSA-C164

Plaque d'acier inoxydable pour dessus des comptoirs: nuance 304 ou 316 selon l'usage
calibre 16 minimum.

Corriérés en acier galvanisé pour linéaires libres de maçonnerie ayant un appui d'au moins 150mm (6") aux extrémités et ayant les dimensions suivantes:
-Pénétration de 138mm (5" 07")
-1.100 x 1.00 x 6 L, 4 x 4 x 1/4") pour portes entre 180 x 240mm (6" 07" B" 07")
-1.100 x 150 x 10 L, 4 x 6 x 3/8"), grande auis verticale

pour les portées excédant 240mm (8'0"), suivre les indications d'un ingénieur en structure et se conformer au CNB.

Section 01 78 00 - Documents et éléments à soumettre à l'achèvement des travaux
Remettre au Maître de l'ouvrage les items suivants : un dossier de projet contenant les dessins contractuels, les devis, les addendés, les ordres de changement et autres avenants aux contrats, les dessins d'atelier, les échantillons, les photographies, les registres des essais effectués sur place, les certificats d'inspection, ainsi que les certificats délivrés par les fabricants. Remettre également les fiches et manuels d'exploitation et d'entretien (en français), le matériel de remplacement et les pièces de rechange, les garanties et les démunitions, ainsi que le certificat d'arpentage final.

**Section 01 79 00 - Le complètement du fonctionnement des systèmes et formation connexe**

Échelles d'accès en acier: Montants en barres d'acier 2" x 3/8" à 6" du mur et espacés de 20", accès au moyen de cornières aux 24", avec barrettes horizontales de 3/4" x 32" x/4". À monter par celle au toit et galvanisé pour les puits d'accès.

**DIVISION 6 - BOIS, PLASTIQUE ET COMPOSITES**
**Section 06 03 73 - Traitement du bois**

Bois pré-traité par impregnation sous pression et absorbé à 19% de teneur en humidité.
1. Produits de préservation: Insecticides, hydrophobes (à base d'eau), donnant au bois un fini incolore et conformes aux normes de la série CSA 080.
2. Produits ignifuges: selon la norme CSA 080.20 et satisfaisant aux exigences d'opacité.

Indice de propagation de la flamme : au plus 10
Indice de pouvoir fumejane : au plus 50

**Section 06 10 10 - Charpente**

1. Éléments de charpente et éléments structuraux:
Bois débité : saut indication contraire, bois de résineux ou fil 54S (blanchi sur 4 côtés), d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (B-SECI), et conforme aux normes et règles suivantes:
-CAN/CSA-O141.
-NGLA, Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien.

Éléments de charpente et plans: conformes aux prescriptions du CNB, sauf pour ce qui suit:
Fourreaux, câbles, bandes, fonds de cloaque, faux-cadres, tasseaux et chantiers, membrants, moutons de cloaque pour bordures de toit et lambourdes : les éléments au fil 52S sont conformes aux éléments dissimulés;
-planchis : catégorie « standard » ou supérieure;
-bois d'échantillon : classification : charpente légère (clair), à classe « standard » ou supérieure;
-poteaux et pièces de bois carrés : catégorie « standard » ou supérieure.

2. Panneau:
-Panneaux de contreplaqué, panneaux de particules orientées (PPO) et panneaux composés dérivés du bois : conformes à la norme CAN/CSA-O323.0.
-Contreplaqué sapin de Douglas (Douglas taoufford) : conforme à la norme CSA O121, CSA-A179-F94. Mortier et outils pour la grosse maçonnerie.
CSA-A173-F94, Crampons pour maçonnerie.
CSA-A371-F94, Maçonnerie des bâtiments.
CSA-C30-14-M19-983, Fil d'acier creusé pour l'armature du béton.
CAN/CSA-G20-18-1992, Barres d'acier en billettes pour la maçonnerie.
CAN/CSA-1194, Calcul de la résistance pour les bâtiments (calcul aux limites limitées).
CSA W18-M1990, Soudages des barres d'armature dans les constructions en béton armé. Institut de la maçonnerie du Québec, travaux de maçonnerie pour les bâtiments.

**DIVISION 4 - MACONNERIE**

Travaux de maçonnerie conformes aux normes suivantes:
CSA-A163-Série F94, Normes CSA sur les éléments de maçonnerie en béton.
CSA-A179-F94. Mortier et outils pour la grosse maçonnerie.
CSA-A173-F94. Crampons pour maçonnerie.

Les fixations seront galvanisées pour le bois traité.
Tout le bois utilisé pour l'extérieur ou exposé à l'humidité sera traité.

**Section 06 20 00 - Menuiserie**

Bois de résineux : s.l.c., bois au fil 54S (blanchi sur 4 côtés), d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19% et conforme aux normes et règles suivantes:

NAN/CSA-O141, règles de classification pour le bois d'oeuvre pulvérisé par la Commission nationale de classification des normes (NGLA), règles de l'ANMARC : bois de catégorie premium (de choix), ayant la teneur en humidité prescrite. Utiliser du bois traité pour les usages extérieurs.

Contreplaqué de bois de résineux canadiens : conforme à la norme CSA O151, classification continue, catégorie standard.

Panneau de particules: conforme à la norme ANSI A208.1

Clous et agrafes : conforme à la norme CSA B111, galvanisés pour endroits extérieurs ou intérieurement exposés à l'humidité et aux intempéries ouverges.

**DIVISION 07 - ISOLATION THERMIQUE ET ÉTANCHÉITÉ**
**Section 07 11 10 - Hydrofugation de la fondation**

Système de membrane appliqué selon les recommandations du fabricant.

Produits acceptables:
-Mastic d'adhésion de R/O
-Panneau de drainage: Miradrain 6200 de Carlisle
-Membrane: Aquabarrier PV de KO

**Section 07 21 11 - Isolants en panneaux**

Polystyrène expansé (PSE) pour murs de fondation et au-dessous des dalles: conformes à la norme CAN/ULC-S701.
-Type: EHD.
-Résistance à la compression : 60 psi
-Dimensions: 24" x 48" x 2 1/4".
-Rives : feuillurées.
Produit acceptable : isolant selon la norme CAN/ULC-S770

Produit acceptable : isolat EHD de Franjy liée ou produit de remplacement approuvé par l'architecte.

**Section 07 21 16 - Isolants en matelas**

Isolant acoustique : isolants faits de fibres de roche volcanique et de scories d'acier, en matelas -colles: conformes à la norme CAN/ULC-S702-1997.

-Type : 1.
-Épaisseur : selon les indications.
-Épaveur : selon les indications.

-Type : 1.
-Épaveur : selon les indications.
-Épaveurs R des métales est : (RSI 2.3) 309 mm d'épaisseur (RSI 3.90) pour 152 mm d'épaisseur.
Produit acceptable : Tel que ROCKWOOL plus MD ou équivalent ou produit de remplacement accepté par l'architecte.

Section 07 21 18 - Isolants en matelas
Isolant acoustique : isolants faits de fibres de roche volcanique et de scories d'acier, en matelas -colles: conformes à la norme CAN/ULC-S702-1997.

-Type : 1.
-Épaisseur : selon les indications.

Isolant thermique : isolants faits de fibres de roche volcanique et de scories d'acier, en matelas -colles: conformes à la norme CAN/ULC-S702-1997.

-Type : 1.
-Épaisseur : selon les indications.

-Épaveurs R des métales est : (RSI 2.3) 309 mm d'épaisseur (RSI 3.90) pour 152 mm d'épaisseur.
Produit acceptable : Tel que ROCKWOOL plus MD ou équivalent ou produit de remplacement accepté par l'architecte.

Section 07 21 19 - Isolants en mousses, appliqués par injection
Isolant : mousse de polyuréthane à projeter, conforme à la norme CAN/ULC-S705.1.
Tel que :
-Cobac CC
-Cabayer
-Wallite eco v.3 de BASF
-Alumécic Sopa de Delmécia
-JMI Corbond II

Surfaces : conformes aux recommandations du fabricant, compte tenu de l'état des supports des ouvrages à isoler.

L'entrepreneur devra fournir un rapport d'un laboratoire confirmant l'installation et l'adhérence des membranes avant l'application de l'isolant.

**Section 07 26 00 - Pare-vaissel**

Pellicules de polyéthylène sous dalle: conformes à la norme CAN/CSGB-51.34, de 0.15 mm d'épaisseur, à teneur en matières recyclées d'au moins 50%.

Pellicules de polyéthylène de plafond: conformes à la norme CAN/CSGB-51.34, de 0.066 mm d'épaisseur, à teneur en matières recyclées d'au moins 50%.

Accessoires : Ruban de scellement des joints: ruban adhésif étanche à l'air, à base de pression, du type pour conduits d'air, du type recommandé par le fabricant du pare-vaissel;
-Bleuskin SA de Bator Inc. ou équivalent accepté et compatible avec des joints périphériques, et de 25 mm dans le cas des autres joints.

Section 07 26 00 - Pare-vaissel
Pellicules de polyéthylène sous dalle: conformes à la norme CAN/CSGB-51.34, de 0.15 mm d'épaisseur, à teneur en matières recyclées d'au moins 50%.

Pellicules de polyéthylène de plafond: conformes à la norme CAN/CSGB-51.34, de 0.066 mm d'épaisseur, à teneur en matières recyclées d'au moins 50%.

Accessoires : Ruban de scellement des joints: ruban adhésif étanche à l'air, à base de pression, du type pour conduits d'air, du type recommandé par le fabricant du pare-vaissel;
-Bleuskin SA de Bator Inc. ou équivalent accepté et compatible avec des joints périphériques, et de 25 mm dans le cas des autres joints.

Agafes : pattes d'au moins 6 mm de longueur.

Éléments pare-vaissel moussés en forme de bolle: bolles en polyéthylène, moulées en usine, à utiliser dans le cas d'interrupteurs encastrés et de bolles de sorte.

Les événements doivent être alignés avec les changements.

Sceller le pare-vaissel en périphérie et aux recouvrements avec un cordon de caoutchouc. Sceller toutes les boîtes électriques sur le pare-vaissel. Rabotter le pare-vaissel sur la périphérie des ouvertures et faire chevaucher la membrane autoadhésive.

**Section 07 27 11 - Systèmes d'étanchéité à l'air**

Les travaux doivent être exécutés selon les exigences formulées dans le Sealant and Caulking Guide Specification, du Sealant and Waterproofer's Institute, visant les matériaux et leur mise en oeuvre.

Les travaux doivent être exécutés selon les exigences formulées dans le Professional Contractor Quality Assurance Program de la Canadian Urethane Foam Contractor's Association et à celles visant les matériaux et leur mise en oeuvre.

Membrane autoadhésive : Blueskin de Monsey Baker à utiliser avec l'apprêt recommandé par le fabricant selon le bulletin, incluant de façon non-limitative toutes les jonctions entre différents matériaux, les poutres des couvertures, solins de bas de mur et solins intramuraux, raccords/dalles à l'existant, chevauchement du pare-air mural et du pare-vaissel de toiture, jonction à la structure d'acier, etc.

**Section 07 42 13 - Panneaux Muraux Métalliques**

1.1 PANNEAUX MURAX MÉTALLIQUES
A. Critères de Performance :
1. Test structurel: La performance structurelle doit être vérifiée par des tests structurels, assistés avec des charges de vent suffisantes conformément à la norme ASTM E773 et E330. Les critères de déformation doivent être de 1/80.
2. Essai de fatigue : Il ne devra pas y avoir de décollement de l'interface en métal / isolation lorsque le panneau est testé par des charges de vent simulées (charges statiques et relatives), lorsque les tests sont appliqués pour les deux millions de cycles alternés de Flexion (L/180).
3. Test de fonctionnement accéléré pour gel / chaleur : Les panneaux ne doivent présenter aucun décollement, aucun sur place, aucun perméable ou déformé lorsqu'ils sont soumis à une durée de vingt et un cycles de huit heures.

4. Pénétration de l'eau: Il n'y aura pas de pénétration d'eau incontrôlée à travers les joints des panneaux avec une différence de pression de 20 paf, lorsqu'ils sont testés conformément à la norme ASTM E331.

5. Infiltration d'air: Infiltration d'air n'y aura pas de pénétration de l'air non contrôlé par l'assemblage du panneau à une différence de pression de 12" paf, lorsqu'ils sont testés conformément à la norme AMAA 501.1.

6. Infiltration d'humidité: Infiltration d'air par le panneau ne doit pas dépasser 0.001 CFM à un différentiel de pression d'air de 20 paf lorsqu'ils sont testés selon la norme ASTM E283.

7. Essai d'humidité : Les panneaux ne doivent présenter aucun décollement ou corrosion du métal d'interface lorsqu'ils sont soumis à plus de 140 degrés F et 100 pour cent d'humidité relative pour une durée de 1200 heures (50 jours).

8. Essai auto-allumage: Les panneaux ne doivent présenter aucun délaminao ou retrait / fusion de la base en mousse à partir des peaks de métal après avoir été soumis à auto-étape à une pression de 1 psi (13.8 kPa) à une température de plus de 218 F (plus que 103 degrés C) pendant une période de 2.5 heures.

a. Tests de Résistance aux Feuilles: Les panneaux aux Feu:
a. Essai d'Endurance du Feu - 10 minutes : Les panneaux sont restés en place sans point comant de fusion en conformité avec la norme CAN/ULC-S101.

b. Essai d'Endurance du Feu - 15 minutes: Les panneaux sont restés en place sans point comant de fusion en conformité avec la norme CAN/ULC-S101.

c. Propagation de la Flamme: Moins que 25.
d. Développement de la fumée: Moins que 250.

e. Tests conduits conformément aux exigences des normes CAN/ULC-S102 et ASTM E84.

10. Caractéristiques de Réponse à l'Essai de la Résistance au Feu: Les panneaux à utiliser en application du chapitre 26 de Code du bâtiment international en ce qui concerne l'Utilisation des matériaux.

11. Tests de propagation de la Flamme et du développement de la fumée sur base isolante: exposée :
a. Propagation de la Flamme: Moins que 25.

b. Développement de la fumée: Moins que 250.

c. Tests conduits conformément aux exigences des normes CAN/ULC-S102 et ASTM E84.

12. NFPA 288 Infammabilité des assemblages des murs extérieurs utilisant une source de chaleur rayonnante, les critères d'acceptation sont dépassés avec succès.

NFPA 253 Evaluation de feu d'origine intermédiaire et plusieurs étages, les critères d'acceptation sont dépassés avec succès.

NFPA 253 Evaluation de feu d'origine intermédiaire et plusieurs étages, les critères d'acceptation sont dépassés avec succès.

a. Les bases et une cellule ferme à 90 pour cent lorsqu'elle est testée conformément à la norme ASTM D9226

b. UL 253 Classement: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

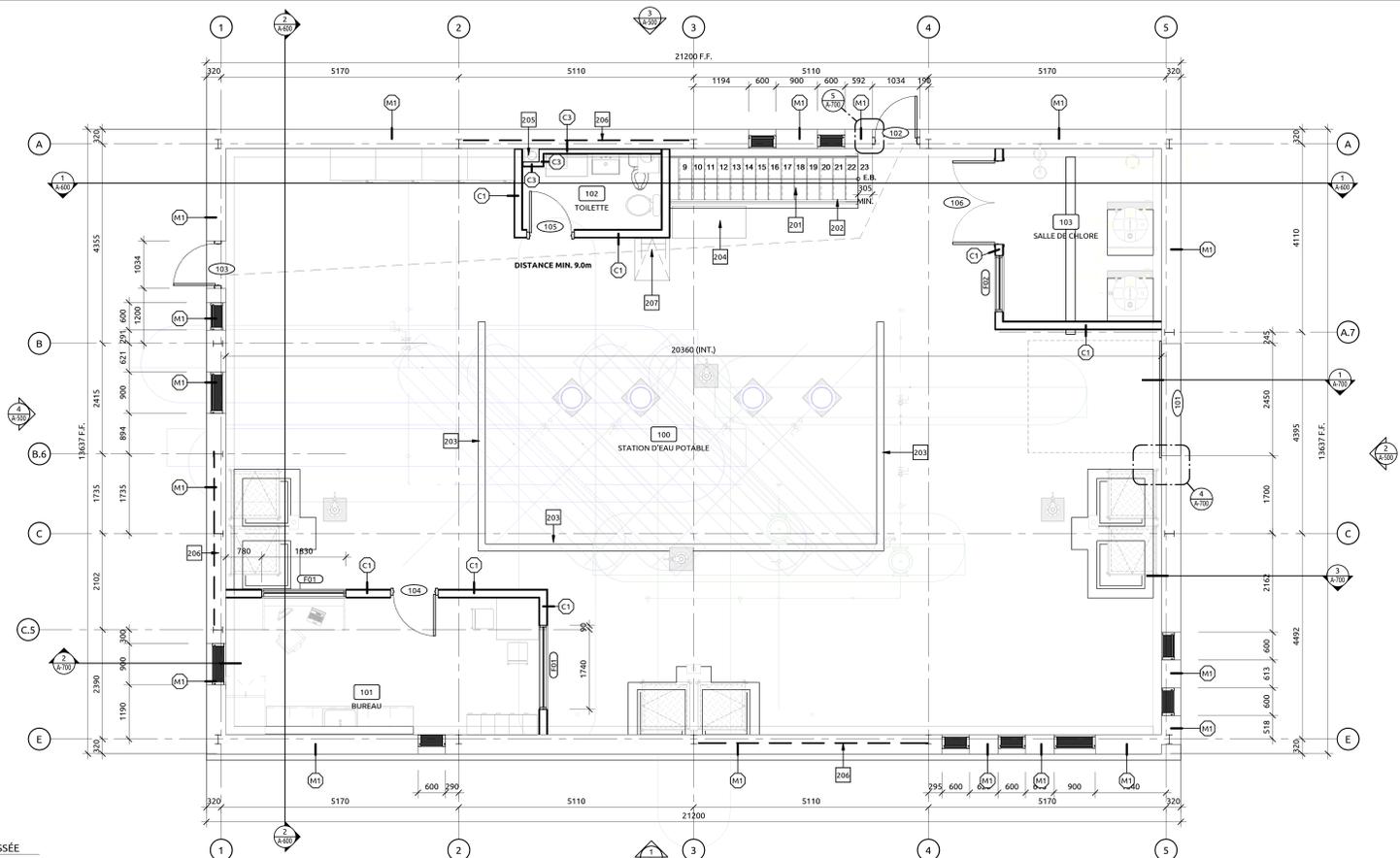
1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

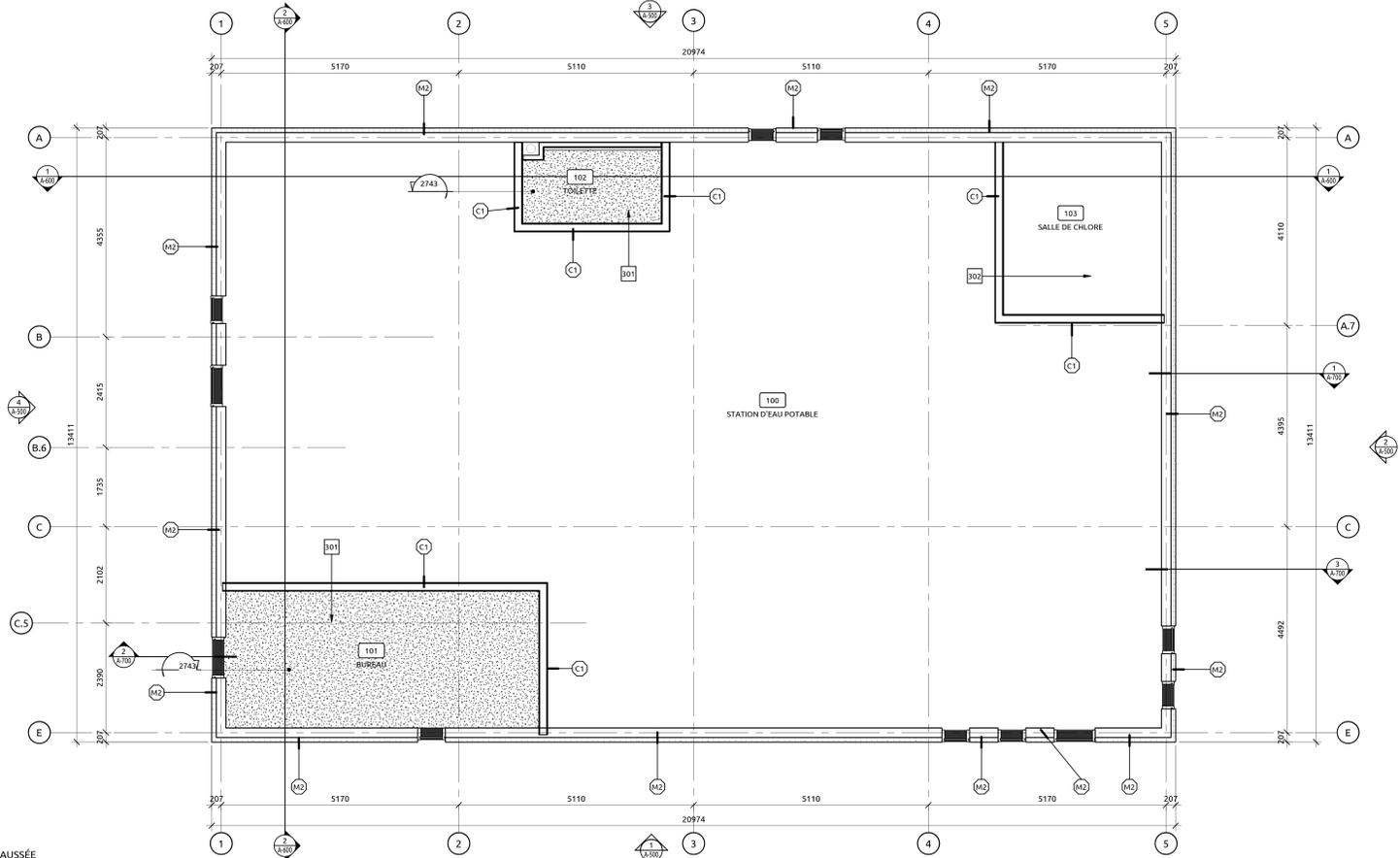
1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C591 Type IV, sans CFC et HCFC, conformes au Protocole de Montréal et la Loi de l'Air Propre, avec les propriétés physiques minimum suivantes:

1) Ame d'isolation: Am en Polyisocyanurate (ISO), ASTM C59



1 PLAN DE CONSTRUCTION - REZ-DE-CHAUSSÉE  
ÉCHELLE: 1:50



2 PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - REZ-DE-CHAUSSÉE  
ÉCHELLE: 1:50

**NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION**

201	ESCALIER EN ACIER PLIÉ
202	GARDE CORPS EN ACIER GALVANISÉ
203	CARREAU VOIR ING.
204	DALLE DE PROPRETÉ EN BÉTON, VOIR ING.
205	DESCENTE DE DRAIN DE TOIT, VOIR ING.
206	CONTREVENTEMENT, VOIR ING.
207	TRAPPE D'ACCÈS AU TOIT 915mmx762mm AVEC UNE ÉCHELLE D'ACCÈS AU TOIT EN ACIER PEINT
240	ÉVÈNT DE TOITURE, VOIR DÉTAIL 4/A201 ET VOIR ING.
241	DRAIN DE TOITURE, VOIR DÉTAIL 5/A210 ET VOIR ING.
242	TRAPPE D'ACCÈS 915mmx762mm, VOIR DÉTAIL 6/A210
243	ISOLANT DE PENTE
244	GARGOUILLE EN ACIER PRÉPEINT, COULEUR SIMILAIRE À 'TÉTAIN ME 289'' DE VICWEST

**NOTES SPÉCIFIQUES - PLAFOND**

301	PLAFOND SUSPENDUS EN CYPSE
302	STRUCTURE APPARENTE

**à**  
tla architectes

tla-architectes.com

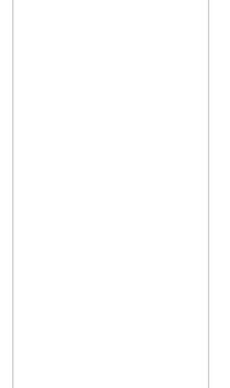
TLA - SIÈGE SOCIAL  
2372, boulevard St-Martin est  
Laval (Québec) H7E 5A4  
450 428-9992  
450 428-9994  
info@tla-architectes.com

TLA - RIVE-NORD  
11100, rue de l'Industrie, bureau 202  
Mirabel (Québec) J7J 0G7  
450 434-9992  
450 428-9994  
info@tla-architectes.com

(des idées qui prennent de l'espace)

Client

Consultants



#	Date	Description
1	2020-10-16	COORDINATION 75%
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

**POUR COORDINATION**  
Ne peut servir pour construction

Client

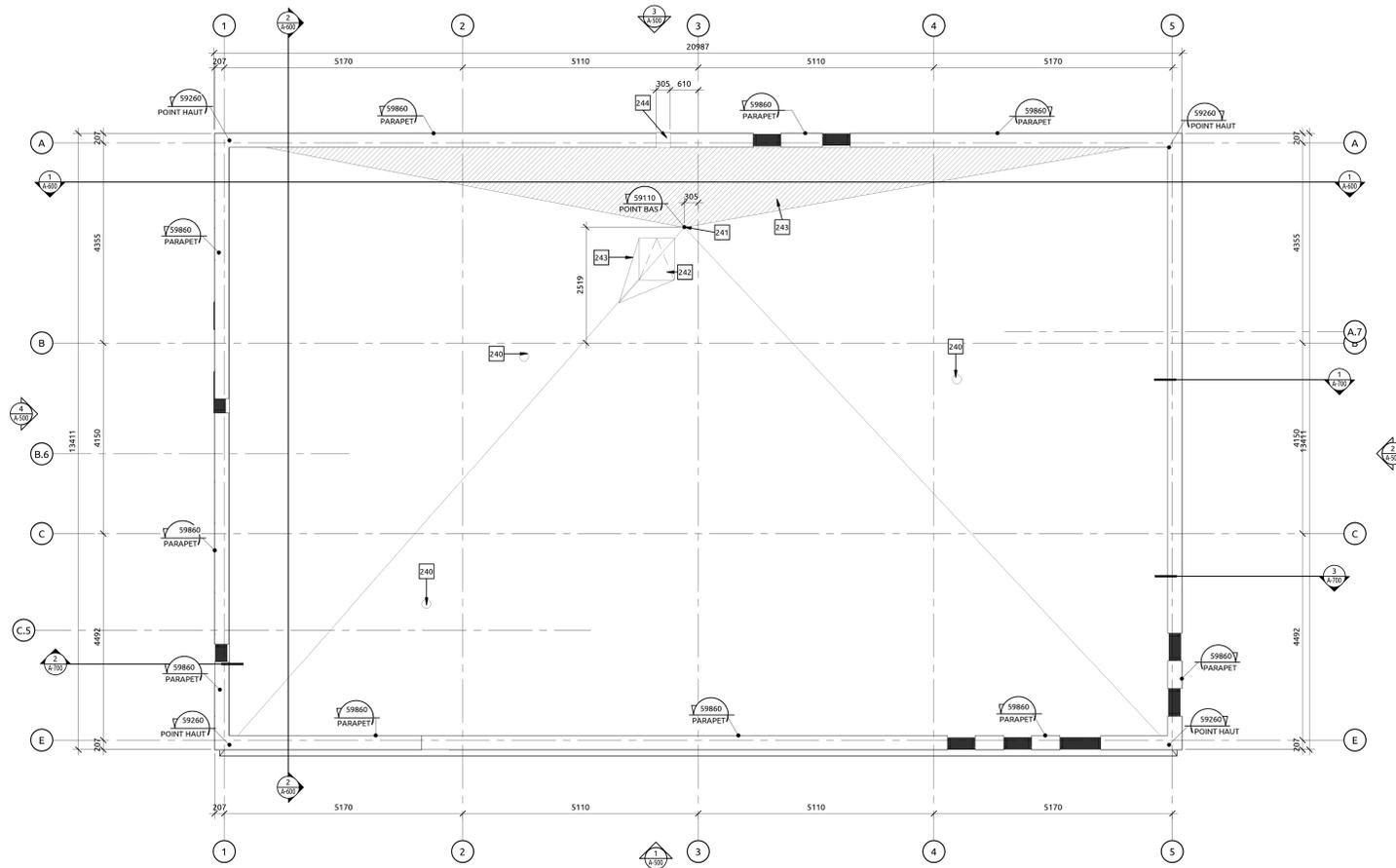
Référence

Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction  
Ville de Saint-Rémi (Québec)

Titre

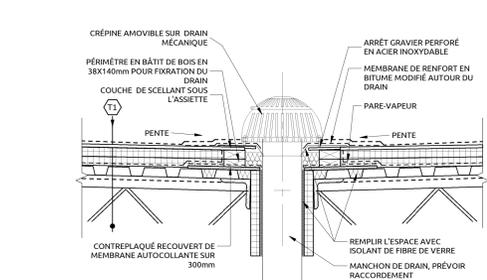
**PLAN DE CONSTRUCTION - REZ-DE-CHAUSSÉE ET DE TOITURE**

Dessiné M.G.	Discipline Architecture
Vérifié V.R.	Échelle 1:50
Approuvé M.L.	Date 2020-10-16
Chargé de projet V.Rachine	Page 02 de 06
Dossier 20-339RN	Feuille A-201

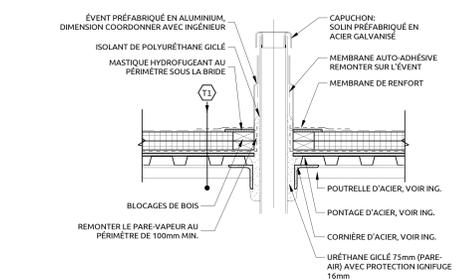


1 PLAN DE TOITURE  
ÉCHELLE: 1:50

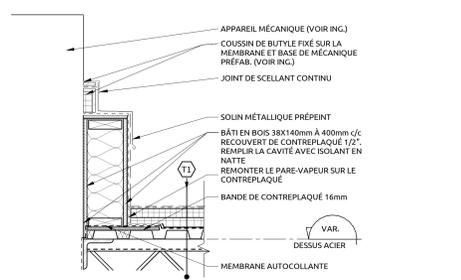
NOTES SPÉCIFIQUES - TOITURE	
240	ÉVÈNT DE TOITURE, VOIR DÉTAIL 4/A210 ET VOIR ING.
241	DRAIN DE TOITURE, VOIR DÉTAIL 5/A210 ET VOIR ING.
242	TRAPPE D'ACCÈS 915mmx762mm, VOIR DÉTAIL 6/A210
243	ISOLANT DE PENTE
244	GARGOUILLE EN ACIER PRÉPÊINT, COULEUR SIMILAIRE À 'ETAIN ME-2897' DE VICWEST



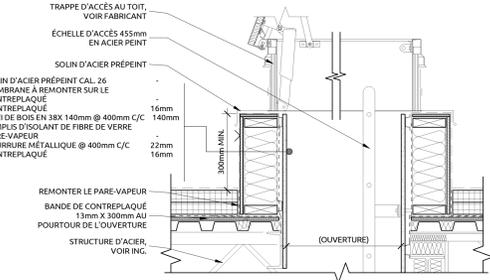
2 DÉTAIL DE DRAIN DE TOIT  
ÉCHELLE: 1:10



3 DÉTAIL D'ÉVÈNT DE TOIT  
ÉCHELLE: 1:10



4 DÉTAIL BASES MÉCANIQUE TOIT  
ÉCHELLE: 1:10



5 DÉTAIL DE TRAPPE D'ACCÈS AU TOIT  
ÉCHELLE: 1:10



tla-architectes.com

TLA - SIÈGE SOCIAL  
2372, boulevard Martine est  
Laval (Québec) H7E 5A4  
450 429-9992  
450 429-9994  
info@tla-architectes.com

TLA - RIVE-NORD  
11100, rue du Faubourg, bureau 202  
Mirabel (Québec) J7J 0G7  
450 434-9992  
450 429-9994  
info@tla-architectes.com

(des idées qui prennent de l'espace)

Client

Consultants



2 2020-10-16  
#

COORDINATION 75%

POUR COORDINATION  
Ne peut servir pour construction

Client



Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction  
Ville de Saint-Rémi (Québec)

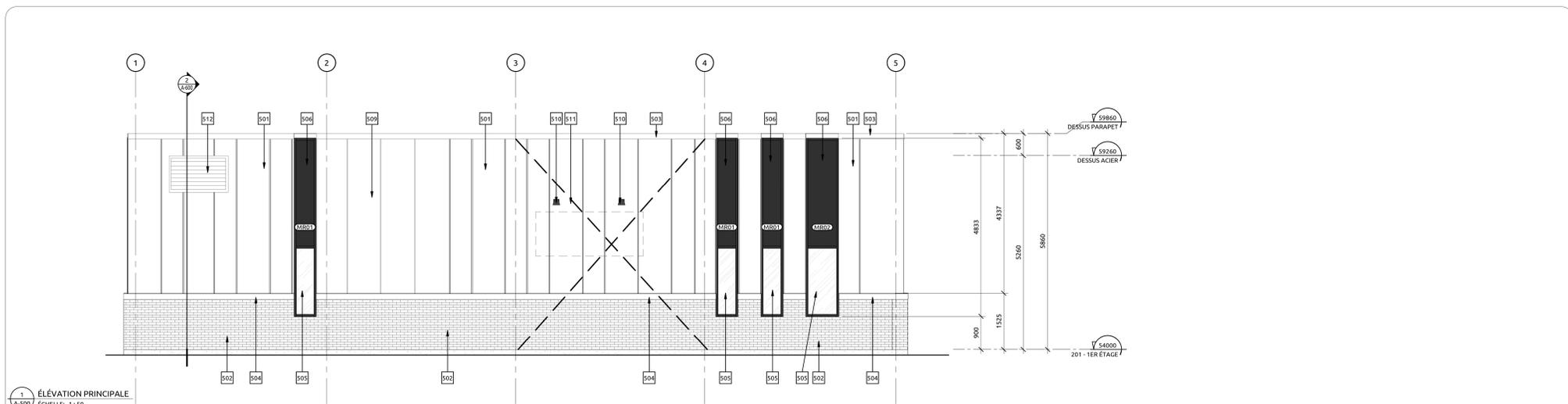
Titre

PLAN DE TOITURE ET DÉTAILS

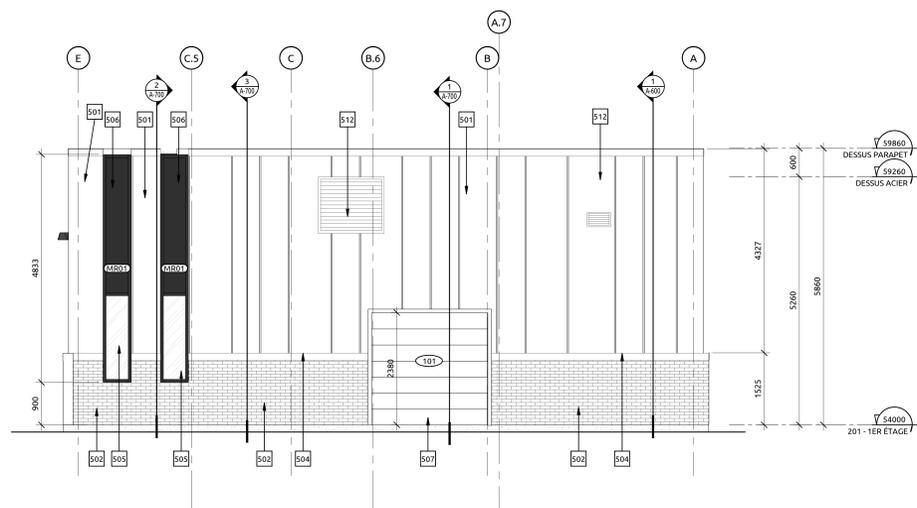
Dessiné M.G. Discipline Architecture  
Vérifié V.R. Échelle Comme Indiqué  
Approuvé M.L. Date 2020-10-16

Chargé de projet V.Rachine Page 03 de 06

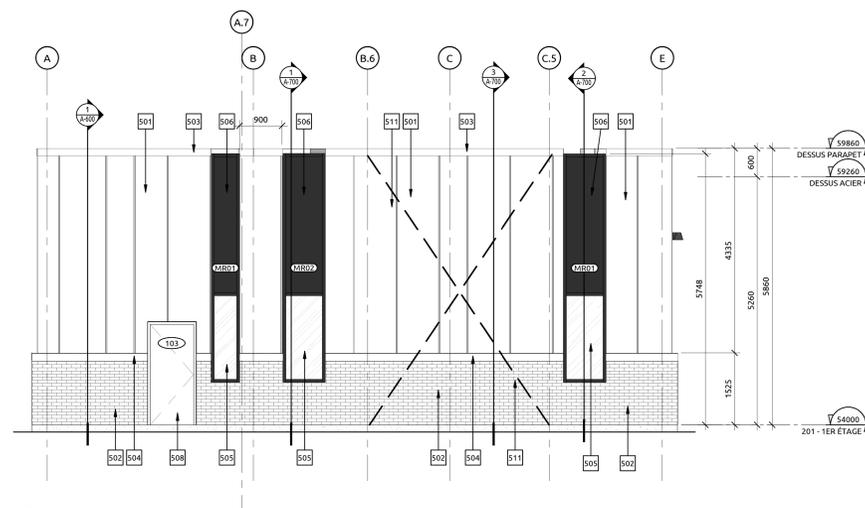
20-339RN A-210



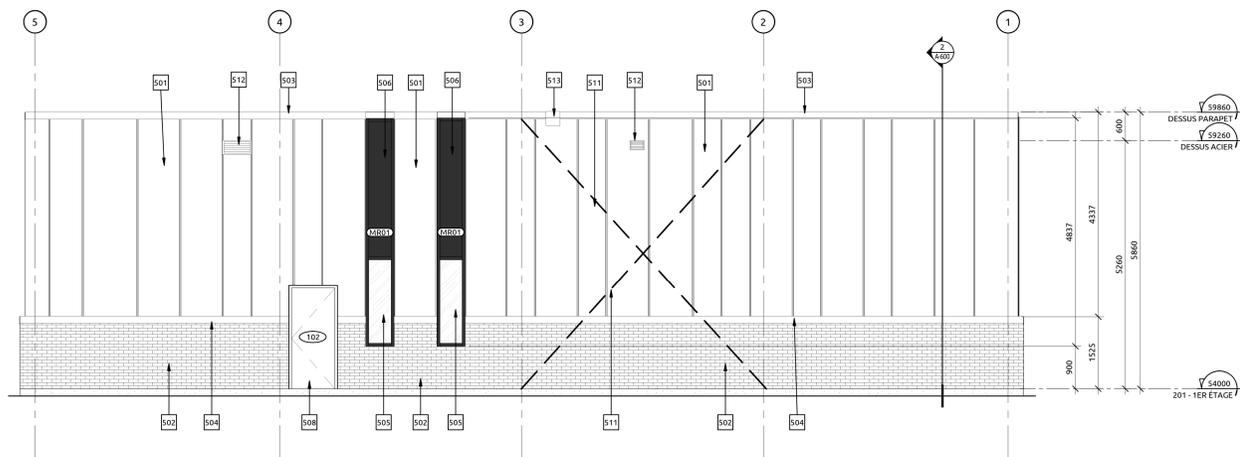
1 ÉLÉVATION PRINCIPALE  
ÉCHELLE: 1:50



2 ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE  
ÉCHELLE: 1:50



3 ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE  
ÉCHELLE: 1:50



4 ÉLÉVATION ARRIÈRE  
ÉCHELLE: 1:50

**NOTES SPÉCIFIQUES - ÉLÉVATIONS**

S01	REVÊTEMENT DE PANNEAUX ISOLÉS VERTICAUX, COULEUR "ARGENT BRILLANT 17-1627" DE NORBEC
S02	REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE DE BRIQUES COULEUR "NOIR ROCKLAND", MODÈLE "MELVILLE SLIK" DE PERMACON
S03	SOLIN EN ACIER PRÉPEINT, COULEUR "ETAIN ME-2897" DE VICWEST
S04	SOLIN EN ACIER PRÉPEINT, COULEUR "NOIR S066" DE VICWEST
S05	MUR-RIDEAU EN ALUMINIUM, MENEAU FINI ANODISÉ NATUREL INTÉRIEUR ET FINI "NOIR S066" DE VICWEST EXTÉRIEUR, VOIR A600
S06	PANNEAU TYPAN EN ALUMINIUM, VOIR A600
S07	PORTE DE GARAGE EN ACIER ISOLÉ PEINT, COULEUR SIMILAIRE À "ARGENT BRILLANT 17-1627" DE NORBEC
S08	PORTE ET CADRE EN ACIER PEINT COULEUR SIMILAIRE À "ARGENT BRILLANT 17-1627" DE NORBEC
S09	ENSEIGNE (HORS-CONTRAT), PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE EN CONTREPLAQUE 16mm ET RACCORD ÉLECTRIQUE NÉCESSAIRE
S10	LUMINAIRES EXTÉRIEURS, VOIR ING.
S11	CONTRETEUMENT, VOIR ING.
S12	PENNEUSE D'AÉRATION EN ACIER PRÉPEINT, COULEUR SIMILAIRE À "ARGENT BRILLANT 17-1627" DE NORBEC, VOIR ING.
S13	GARGOUILLE EN ACIER PRÉPEINT, COULEUR SIMILAIRE À "ETAIN ME-2897" DE VICWEST



tla-architectes.com

TLA - SIÈGE SOCIAL  
2372, boulevard de l'Énergie  
Mirabel (Québec) H5T 1S4  
450 424-9992  
450 424-9994  
info@tla-architectes.com

TLA - RIVE-NORD  
11100, rue de l'Énergie, bureau 202  
Mirabel (Québec) J7J 0G7  
450 434-9992  
450 424-9994  
info@tla-architectes.com

(des idées qui prennent de l'espace)



2	
#	Description
2020-10-16	COORDINATION 75%

**POUR COORDINATION**  
Ne peut servir pour construction

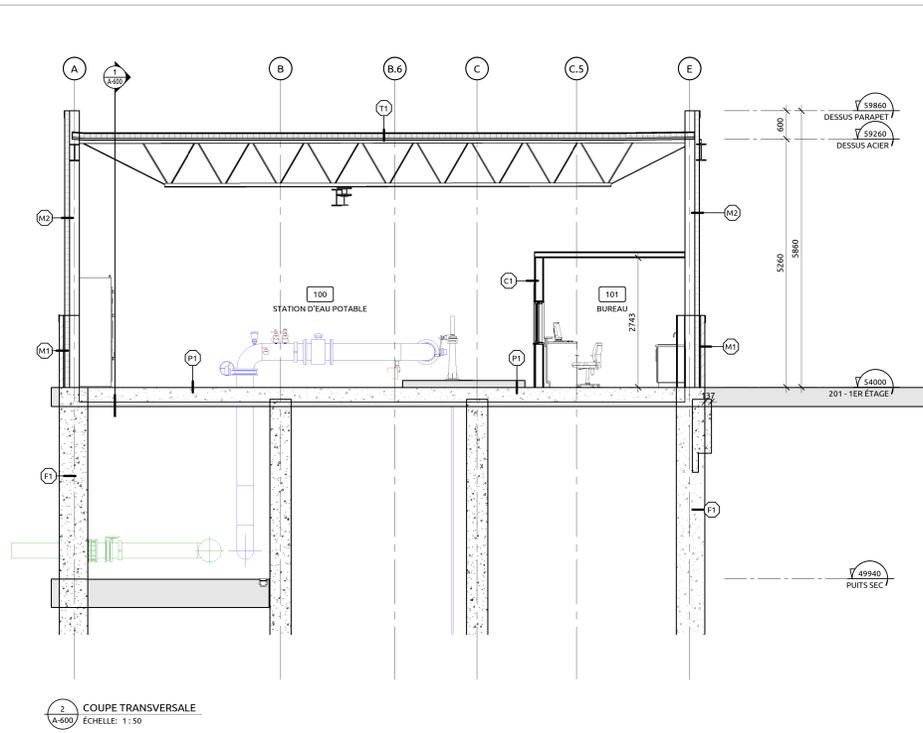
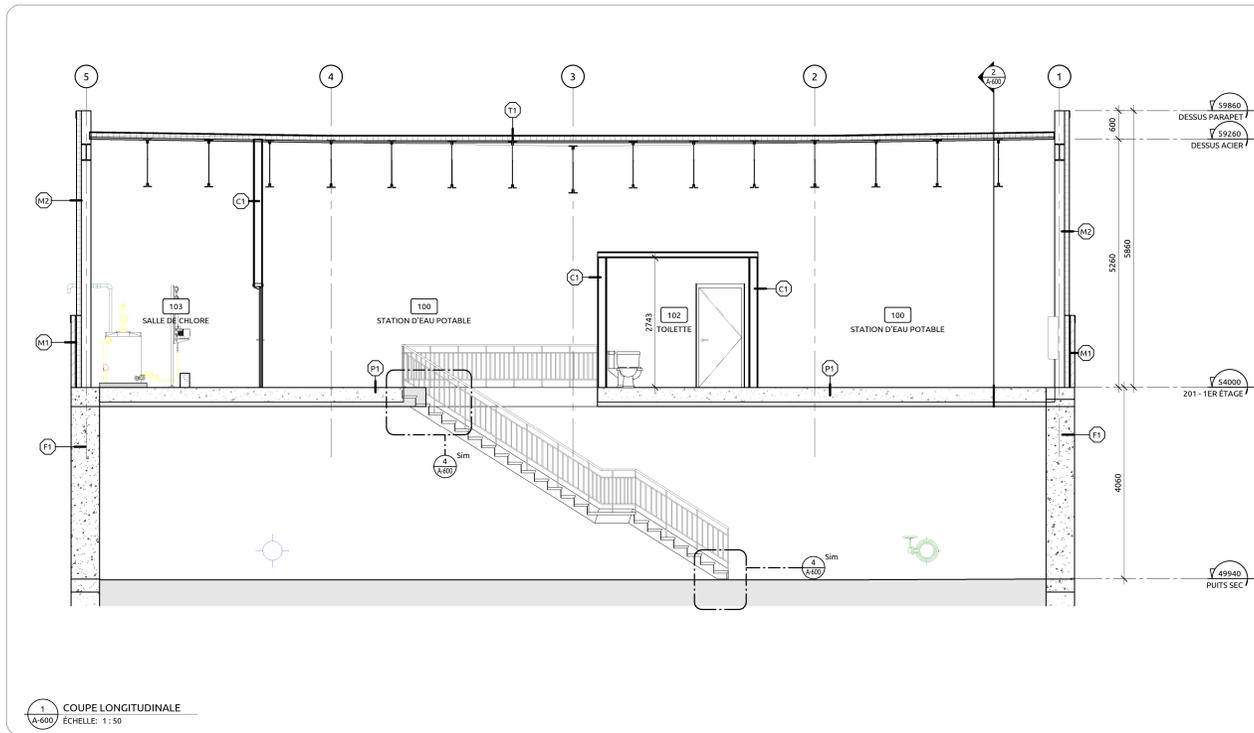


Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction  
Ville de Saint-Rémi (Québec)

**ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURES**

Destiné	Discipline
M.G.	Architecture
Vérifié	Échelle
V.R.	1:50
Approuvé	Date
Approuvateur	2020-10-16
Chargé de projet	Page
V.Racine	04 de 06

20-339RN A-500



1 COUPE LONGITUDINALE  
ÉCHELLE: 1:50

2 COUPE TRANSVERSALE  
ÉCHELLE: 1:50

**COMPOSITIONS TYPES**

**M1 - MUR EXTÉRIEUR EN MAÇONNERIE**

- 89mm REVÊTEMENT DE BRIQUES, VOIR ÉLÉVATIONS
- 25mm ESPACE D'AIR
- 100mm PANNEAUX ISOLÉS NORBEC, VOIR ÉLÉVATIONS
- ENTREMISES D'ACIER, VOIR ING.

**M2 - MUR EXTÉRIEUR EN PANNEAUX ISOLÉS**

- 100mm PANNEAUX ISOLÉS NORBEC, VOIR ÉLÉVATIONS
- ENTREMISES D'ACIER, VOIR ING.

**C1 - CLOISONS INTÉRIEURES ACOUSTIQUES**

- 16mm REVÊTEMENT EN ACIER PRÉPEINT TYPE "MURALIC"
- 64mm GYPSE TYPE X
- 152mm MONTANTS MÉTALLIQUES @ 400mm C/C
- 152mm ISOLANT EN NATTE
- 152mm GYPSE TYPE X

**C2 - CLOISONS INTÉRIEURES SOUFFLAGE (TUYAUTES BUREAUX)**

- 152mm MONTANTS MÉTALLIQUES @ 400mm C/C
- 16mm GYPSE TYPE X

**C3 - CLOISONS INTÉRIEURES SOUFFLAGE (TUYAUTES TOILETTE)**

- 92mm MONTANTS MÉTALLIQUES @ 400mm C/C
- 16mm GYPSE TYPE X

**T1 - TOITURE EN ÉLASTOMÈRE**

- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE
- SOUS-COUCHE ÉLASTOMÈRE
- PANNEAU DE FIBRE DE BOIS
- ISOLANT POLYSTYRÈNE
- MEMBRANE PARE-VAPEUR
- PANNEAU DE GYPSE EXTÉRIEUR
- PONTAGE D'ACIER, VOIR ING.

**P1 - DALLE DE BÉTON**

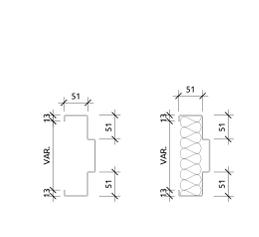
- BÉTON, VOIR ING.

**F1 - MUR DE FONDATION**

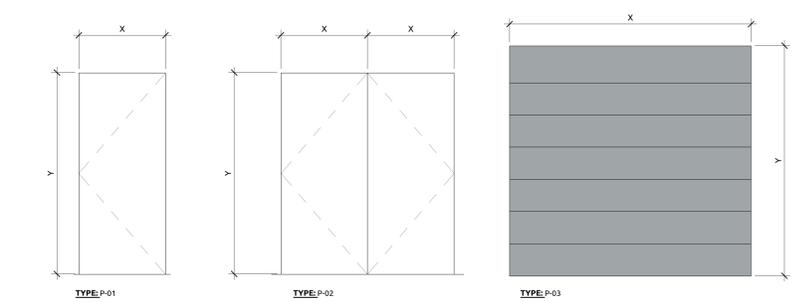
- ISOLANT RIGIDE
- ENDUIT HYDROFUGE
- BÉTON, VOIR ING.

**Tableau des portes**

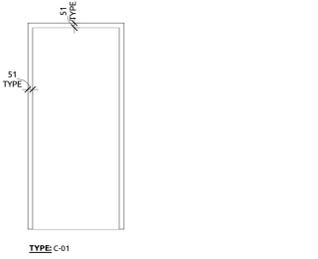
No	Quincaillerie			Porte				Cadre				Remarques			
	Groupe	Élévation type	Largeur	Hauteur	Épaisseur	Matériau	Finition	Verre	ULC	Élévation type	Jambage type		Matériau	Finition	ULC
201 - 1ER ÉTAGE															
T01	P-03		2450	2100	38	ACI	P	-	-	C1	J02	AC	P	-	QUINCAILLERIE VOIR FABRICANT
T02	P-01	915	2135	45	ACI	P	-	-	-	C1	J01	ACI	P	-	
T03	P-01	915	2135	45	ACI	P	-	-	-	C1	J01	ACI	P	-	
T04	P-01	915	2135	45	AC	P	-	-	-	C1	J01	AC	P	-	
T05	P-01	915	2135	45	AC	P	-	-	-	C1	J01	AC	P	-	
T06	P-02	915	2135	45	AC	P	-	-	-	C1	J01	AC	P	-	



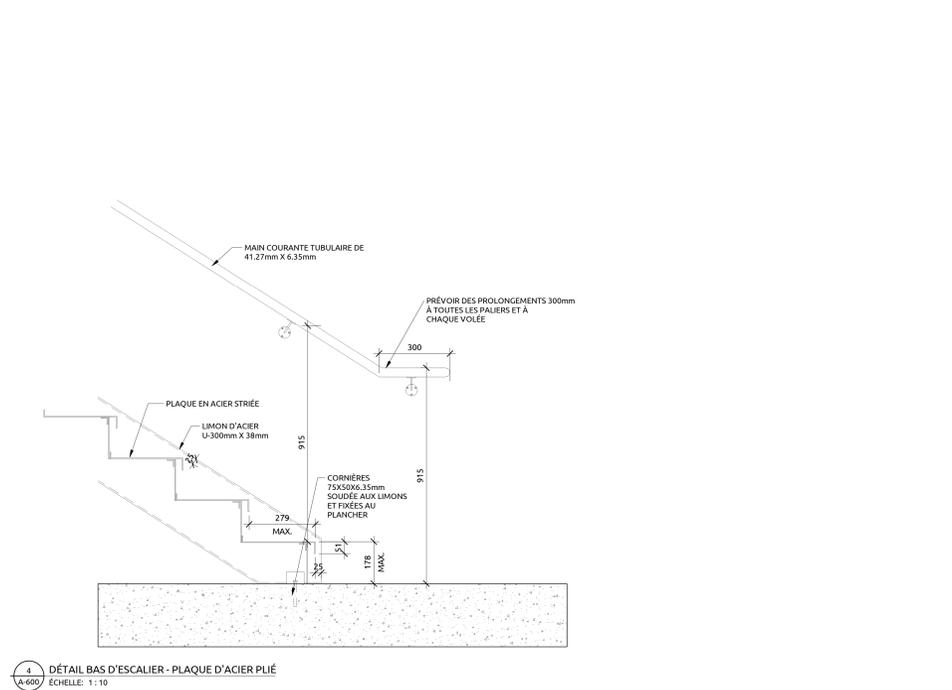
3 DÉTAILS DE JAMBAGES  
ÉCHELLE: 1:5



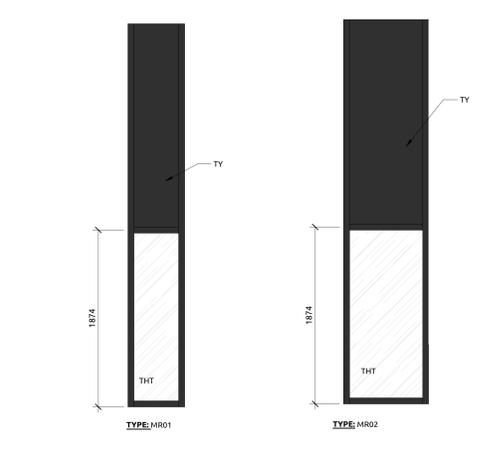
4 ÉLÉVATIONS DE PORTES ET CADRE  
ÉCHELLE: 1:25



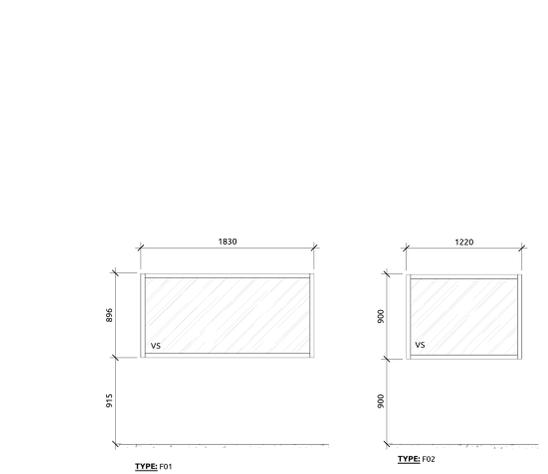
5 ÉLÉVATIONS DES FENÊTRES INTÉRIEURES  
ÉCHELLE: 1:25



4 DÉTAIL BAS D'ESCALIER - PLAQUE D'ACIER PLIÉ  
ÉCHELLE: 1:10



5 ÉLÉVATIONS DE MUR-RIDEAUX  
ÉCHELLE: 1:25



6 ÉLÉVATIONS DES FENÊTRES INTÉRIEURES  
ÉCHELLE: 1:25



tla-architectes.com  
TLA - SIÈGE SOCIAL  
2372, boulevard de l'Énergie, Québec (Québec) H3E 5S4  
450 434-9992  
450 434-9994  
info@tla-architectes.com

TLA - RIVE-NORD  
11100, rue de l'Énergie, Bourque 202  
Mirabel (Québec) J7J 0C7  
450 434-9992  
450 434-9994  
info@tla-architectes.com

(des idées qui prennent de l'espace)

Titre

Consultants



2 2020-10-16 COORDINATION 75%

POUR COORDINATION  
Ne peut servir pour construction

Client  
Référence

Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction  
Ville de Saint-Rémi (Québec)

Titre  
COUPES LONGITUDINALE, TRANSVERSALE, COMPOSITIONS TYPES, TABLEAU DE PORTES ET DÉTAIL D'ESCALIER

Dessiné M.G. Discipline Architecture  
Vérifié V.R. Échelle Comme indiqué  
Approuvé M.L. Date 2020-10-16

Chargé de projet V.Rachine Page 05 de 06  
Consultant 20-339RN Feuille A-600

